

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 MARS 2016**

L'an deux mil seize, le lundi 14 mars à dix huit heures minutes, le Conseil Municipal de Demouville, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Martine FRANÇOISE-AUFFRET, Maire.

Étaient présents : M. REYNAUD, Mme GODEFROY, M. LEPETIT, Mme FERET, M. VERGER, Mme DUFEIL, Mme HAMON, Mme MONTANT, Mme GROUCHI, M. VOISIN, M. HECTOR, Mme MENANT, Mme GINESTY, M. MARETTE, Mme DE SMET, Mme CASSIGNEUL, M. DROUIN, M. BARTEAU, M. ROBERT, M. TEBALDINI, Mme MONTERISI.

Excusés :
Mme BINET qui donne pouvoir à M. REYNAUD

Absents : 0

N° 2016-03-008 : BUDGET PRINCIPAL – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015

EXPOSE

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du compte administratif 2015, relatif au budget principal et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

D'approuver sans réserve le compte administratif 2015 qui fait apparaître :

- Un excédent de l'exercice de 411 968,94 € soit un excédent cumulé de 1 158 635,05 € en section de fonctionnement.
- Un excédent de 566 655,65 € en section d'investissement.

Madame le Maire s'est retirée pendant le temps du vote.

N° 2016-03-009 : BUDGET PRINCIPAL – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015

EXPOSE

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du compte de gestion 2015 dressé par le receveur municipal, considérant que les résultats de fonctionnement et d'investissement sont identiques à ceux du compte administratif 2015, décide à l'unanimité :

- De déclarer que le compte de gestion 2015, présenté par le receveur municipal visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

N° 2016-03-010 : BUDGET PRINCIPAL – AFFECTATION DU RESULTAT 2015

EXPOSE

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif 2015, après en avoir délibéré, décide par **17 voix pour et 6 abstentions** d'affecter le résultat de l'exercice 2015 conformément au tableau ci-dessous.

AFFECTATION DU RESULTAT VILLE

DE L'ANNEE 2015 en 2016

A. RESULTAT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT DE L'ANNEE 2015

		Euro
Résultat d'investissement de l'exercice 2015 (Dépenses -Recettes)	A =	258 597,66
Résultat antérieur reporté (positif ligne 001 du BP 2015)	B =	308 057,99
Résultat de financement cumulé : A+B = à reporter au 001 de l'année N	C =	566 655,65
Restes à réaliser en dépenses d'investissement	D =	60 481,05
Restes à réaliser en recettes d'investissement	E =	
Besoin de financement cumulé corrigé des RAR : F = C-D+E	F =	506 174,60

B. AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DE L'ANNEE 2015

		Euro
Résultat de l'exercice 2015 (Dépenses - Recettes)	G1 =	411 968,94
Résultat antérieur reporté (positif ligne 002 du BP 2015)	G2 =	746 666,11
Résultat cumulé à affecter : G =G1+G2	G =	1 158 635,05
Affectation minimum obligatoire : si F > 0 => H = 0 si F < 0 et si G > F alors H = F si F < 0 et si G < F alors H = G	H =	0,00
Affectation supplémentaire au financement des investissements de 2016 dans la limite de G-H :	I =	- €
Montant total du titre à émettre <i>au 1068</i> en 2016 accompagné de la délibération d'affectation du résultat : J = H + I	J =	400 000,00 €
Montant de l'excédent de fonctionnement reporté en 2016 : K=G-J 002	K =	758 635,05 €

Madame le Maire rappelle que la commission des finances s'est réunie le 24 février 2016 pour travailler sur le projet de budget primitif 2016.

Puis Monsieur Thierry BOUVET, Trésorier de Troarn présente le projet de budget primitif pour l'année qui s'établit à :

- 3 342 957 € en section de fonctionnement

- 1 178 824 € en section d'investissement

Détail de la section de fonctionnement

DEPENSES

011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	754 226,00 €
012	CHARGES DE PERSONNEL	1 600 000,00 €
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	2 000,00 €
022	DEPENSES IMPREVUES	167 801,00 €
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	100 000,00 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	698 630,00 €
66	CHARGES FINANCIERES	15 000,00 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 300,00 €

RECETTES

002	EXCEDENT REPORTE	758 635,05 €
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	7 000,00 €
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	4 500,00 €
70	PRODUITS DES SERVICES	141 440,00 €
73	IMPOTS ET TAXES	1 651 381,00 €
74	DOTATIONS SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	745 000,00 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	31 000,00 €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	4 000,95 €

Détail de la Section d'Investissement

DEPENSES

020	DEPENSES IMPREVUES	85 471,67 €
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	4 500,00 €
16	EMPRUNTS ET DETTES	165 000,00 €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	66 410,96 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES OPERATION REGROUPEMENT DES ECOLES	707 441,37 € 150 000,00 €

RECETTES

001	SOLDE D'EXECUTION DE SECTION INV REPORTE	566 655,65 €
021	VIREMENT DE LA FONCTION DE FONCTIONNEMENT	100 000,00 €
10	DOTATIONS FONDS DIVERS	108 068,35 €
1068	EXCEDENTS DE FONCT CAPITALISES	400 000,00 €
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	4 100,00 €

Le Conseil Municipal, après examen des propositions et suivant l'avis favorable de la Commission Finances, approuve par **17 voix pour et 6 voix contre** le Budget Primitif 2015 tel qu'il est présenté.

Ledit budget est réputé voté par chapitre.

N° 2016-03-012 : FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2016

Le Conseil Municipal, suivant l'avis favorable de la Commission des Finances, décide par **18 voix pour et 5 abstentions** de maintenir, pour l'exercice 2016, le niveau des taux d'imposition votés en 2014 à savoir :

- Taxe d'habitation	15.44 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties	45.29 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties	62.09 %

N° 2016-03-013 : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS 2016

EXPOSE

Madame le Maire rappelle que la Commission Finances s'est réunie le 9 février dernier pour étudier l'ensemble des demandes de subventions présentées par les associations.

DELIBERATION

Suivant les propositions de la Commission Finances,
Suivant l'avis favorable du Bureau Municipal,

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des propositions de la commission et après en avoir délibéré, décide par **22 voix pour et 1 abstention** d'octroyer les subventions suivantes au titre de l'année 2016 :

ASSOCIATIONS DEMOUVILLAISES	Montant €
L'ATELIER DEMOUVILLAIS	100
ASD GYM	200
UCAD	300
CDRE	500
RANDO BOIS ET MARAIS	500
LES LOISIRS DE L'ESPRIT	600
PETANQUE DEMOUVILLAISE	900
ASS PARENTS ELEVES	950
TEAM SPORT DEMOUVILLE	1 000
COMITE INTERCOMMUNAL DE JUMELAGE	1 000
CHORALE EVASION	1 100
UACVG	1 500
TENNIS DEMOUVILLAIS	1 800
COMITE JUMELAGE DEMOUVILLAIS	2 400
JUDO CLUB DEMOUVILLAIS	2 500
OCCE ECOLE MATERNELLE	2 800
OCCE 14 PRIMAIRE	4 000
ASD BASKET	4 000
ASD FOOT	4 500
	30 650

ASSOCIATIONS NON DEMOUVILLAISES	Montant €
BANQUE ALIMENTAIRE DU CALVADOS	30
MFR BLANGY LE CHATEAU	30
SECOURS GIBERVILLAIS	30
CLOWN S HOPITAUX	30
ASS MOUVEMENT VIE LIBRE CAEN	30
MFR BALLEROY	30
APF ASSOCIATION DES PARALYSES DE FRANCE	30
LES RESTOS DU COEUR	30
LA JEUNESSE EN PLEIN AIR	30
PEP 14	30
LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER COMITE DEP DU CALVADOS	30
AFM TELETHON	30
ICM DELEGATION BASSE NORMANDIE	30
LA POMME BLEUE	30
ASS VAINCRE LA MUCOVISCIDOSE	30
A VUE DE TRUFFE	30
MFR MALTOT	30
MFR LA BAGOTIERE	60
	570

EXPOSE

Madame le Maire rappelle que dans le cadre de la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance, certaines actions sont éligibles à l'obtention de crédits du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD).

Une subvention au taux unique de 50 % du coût unitaire, qui ne pourra dépasser deux cent cinquante euros (250 €) par gilet, pourra être versée.

Compte tenu de cette possibilité, et des évènements survenus en 2015, la Ville de Demouville a souhaité équiper son ASVP d'un gilet pare-balles.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à solliciter, auprès du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance, une subvention au taux le plus élevé, pour l'acquisition du gilet pare-balles de l'ASVP.

DELIBERATION

Suivant l'avis favorable du Bureau Municipal,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De procéder à la demande de subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD).
- D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à produire et signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Sujets abordés au cours de la séance ne donnant pas lieu à délibération :

- **Monsieur BARTEAU intervient pour faire quelques observations concernant la création de la Communauté Urbaine et ce que cela implique pour la Commune de DEMOUVILLE.**
- **M. ROBERT intervient pour connaître les dépenses prévues pour les équipements sportifs**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.